

Approbation du budget 2024

En séances des 11 et 12 décembre 2023, le Conseil général a approuvé les budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg après avoir apporté les modifications suivantes :

I. Budget de fonctionnement

Après décision du Conseil général, les rubriques mentionnées sont modifiées comme suit :

a) Charges

Compte	Désignation	Budget 2024	Différence	Budget 2023	Comptes 2022
259.3636.04	Actions d'entraide	100'000.00 50'000.00	+50'000.00	50'000.00	50'000.00
351.3636.00	Subventions versées à des institutions privées	95'000.00 85'000.00	+10'000.00	0.00	0.00
560.3511.01	Attribution au fonds de transition énergétique	300'000.00 100'000.00	+200'000.00	600'000.00	500'000.00
900.3131.00	Etudes et projets	60'000.00 50'000.00	+10'000.00	45'000.00	42'228.70
912.3152.00	Entretien des équipements	60'000.00 35'000.00	+25'000.00	0.00	0.00
921.3636.01	Manifestations et associations sportives locales	140'000.00 105'000.00	+35'000.00	150'000.00	249'253.10
1130.3636.20	Institutions à caractère social	200'000.00 143'000.00	+57'000.00	519'500.00	472'000.00

b) Résultat

A la suite de ces modifications, le budget de fonctionnement, présente les chiffres définitifs suivants :

Total des charges :	CHF	306'942'754.70 (+ CHF 387'000.-)
Total des revenus :	CHF	294'153'789.60 (inchangé)
Résultat (excédent de charges) :	CHF	12'788'965.10 (- CHF 387'000.-)

Les arrêtés ont été modifiés en conséquence. A noter que le fascicule publié n'a pas été actualisé, ni les exemplaires papier. Les changements ont été apportés directement dans le système ERP.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :



Thierry Steiert



Le Secrétaire de Ville :



David Stulz